

SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Présents : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRANCAERT, Christelle LEBRUN, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry HULIN assisté de Madame Cathy PASQUIER.

Convocation du 3 avril 2026

La séance est ouverte à 18h30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

CREATION DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la formation des commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES : **Daniel FELIX**

Membres : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRANCAERT, Christelle LEBRUN, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN.

COMMISSION DES TRAVAUX : **Laurent FORGET**

Membres : Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRANCAERT, Christelle LEBRUN, et Christophe KERSEBET.

COMMISSION DE L'URBANISME : **Laurent FORGET**

Membres : Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Laurent FRANCAERT, Christelle LEBRUN, et Christophe KERSEBET.

COMMISSION FETES, ANIMATION ET JEUNES : **Christelle LEBRUN**

Membres : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRANCAERT, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN.

COMMISSIONS ACTION CITOYENNE : **Patricia CHAMPION**

Membres CM : Laurent FORGET, Daniel FELIX, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Laurent FRANCAERT, et Christelle LEBRUN.

Membres extérieurs : Françoise HOUREZ et Daniel KOST.

COMMISSION ECOLE : **Patricia CHAMPION**

Membres : Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, et Thierry HULIN.

COMMISSION COMMUNICATION-INFORMATIONS : **Livia LUBIN**

Membres : Daniel FELIX, Marie BASUYAU, Corinne MOISDON, Christelle LEBRUN, Christophe KERSEBET, et Séverine TOUSSAINT.

COMMISSION LISTE ELECTORALE :

Membres : Laurent FORGET, Marie BASUYAU, et Thierry HULIN.

COMMISSION FDEA (secteur d'Omont) :

Membre Titulaire : Laurent FRAN CART

Membres Suppléants : Daniel FELIX et Christophe KERSEBET.

COMMISSION LYCEE AGRICOLE :

Membre Titulaire : Dominique COPPA

Membre Suppléant : Daniel FELIX

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL : **Laurent FORGET**

Membres : Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Philippe COURTOIS et Laurent FRAN CART.

COMMISSION DES SPORTS : **Dominique COPPA**

Membre : Livia LUBIN

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : **Christophe KERSEBET**

Membres : Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRAN CART, Christelle LEBRUN, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN.

COMMISSION DES FAGNAMONTS :

Membres titulaires : Laurent FORGET, Dominique COPPA, et Philippe COURTOIS.

Membre suppléant : Frédéric DURELLO

COMMISSION LOCAUX COMMUNAUX : **Laurent FORGET**

Membres : Patricia CHAMPION, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Dominique COPPA, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Frédéric DURELLO, Corinne MOISDON, Laurent FRAN CART, Christelle LEBRUN, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN..

COMMISSION EMBELLISSEMENT DU VILLAGE : **Christelle LEBRUN**

Membres : Patricia CHAMPION, Livia LUBIN, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, et Séverine TOUSSAINT.

Membre extérieur : Arnaud BALLAND.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT : **Corinne MOISDON**

Membre : Marie BASUYAU

COMMISSION DES ASSOCIATIONS : **Séverine TOUSSAINT**

Membres : Patricia CHAMPION, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Marie BASUYAU, Christelle LEBRUN et Corinne MOISDON.

Membres extérieurs : Patrick CHARBEAUX, Françoise HOUREZ, Michèle CHAURE, et Denise BONNAIRE.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE : **Livia LUBIN**

Membres : Daniel FELIX, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et Thierry HULIN.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS, ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le président de séance expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, des adjoints, et des conseillers municipaux délégués :

Vu les articles L.2122-18, L.2122-20, et L. 2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de justice administrative et notamment son article R.421-1 ;

Vu l'article L. 2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, des adjoints et des conseillers municipaux ;

Vu l'article L. 2123-23 du CGCT qui fixe de droit le taux de l'indemnité de fonction du maire, le taux pouvant être inférieur à la demande expresse du maire ;

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le décret n° 2017-85 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 portant rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des établissements publics d'hospitalisation ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 constatant l'élection du maire et des quatre adjoints ;

Considérant la volonté exprimée par Monsieur Laurent FORGET, Maire de la commune de Saint-Laurent, de percevoir 95 % du taux maximum de l'indemnité de Maire ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que Monsieur Laurent FORGET, Maire, souhaite déléguer une partie de ses fonctions à trois Conseillers Municipaux et qu'ils peuvent percevoir une indemnité de fonction allouée par le Conseil Municipal ;

Cette indemnité doit être fixée dans les limites prévues par le II de l'article L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant que Monsieur Laurent FORGET, Maire, déléguera moins de fonctions au 4^{ème} adjoint. Le pourcentage de son indemnité sera moins élevé.

Considérant que pour une commune de 1252 habitants, le taux maximum de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 55,7 % ;

Considérant que pour une commune de 1252 habitants, le taux maximum de l'indemnité d'adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 % ;

Considérant que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints n'est pas dépassé, l'enveloppe globale étant calculée sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints prévu par les articles L.2122-2 et, le cas échéant, L.2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après déduction de l'indemnité du Maire et des Adjoints, le montant restant dans l'enveloppe globale, à répartir sur trois conseillers municipaux est de 9 810,48 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE

de fixer à effet au 22 avril 2026 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit :

- 1^{er} Adjoint : 95 % du taux maximum (21,38 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 95 % du taux maximum (21,38 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} Adjoint : 95 % du taux maximum (21,38 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} Adjoint : 35 % du taux maximum (21,38 %) de l'indice brut terminal de la fonction publique

De fixer à effet au 22 avril 2026 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Conseillère Municipale Déléguée : 6,62 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller Municipal Délégué : 6,62 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillère Municipale Déléguée : 6,62 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités du maire seront perçues à compter du 21 mars 2026.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

COURRIERS DIVERS

La famille GERARD remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitiés qui leur ont été témoignées lors du décès de Monsieur Philippe GERARD.

La famille DECOBERT remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitiés qui leur ont été témoignées lors du décès de Madame Nicole DECOBERT.

Madame Pascale PETITQUEUX félicite Monsieur le Maire et ses conseillers suite aux élections municipales.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va prendre rendez-vous avec Madame Noémie PETIT du Conseil Départemental pour l'ensemble du village en Zone 30 kms/h et voies partagées.

Monsieur le Maire précise aux élus que pour l'organisation du Circuit des Ardennes qui a eu lieu le 8 avril 2026, il a fallu supprimer trois îlots dans les chicanes rue des Mazy.

Ensuite, il faudra les réaménager.

La jeunesse de la commune a organisé une manifestation « Escape Games » le samedi 25 avril 2026.

Madame Livia LUBIN, Adjoint au Maire, précise que le Conseil Municipal Enfants s'est réuni le 7 avril 2026.

Il demande :

- Une zone non-fumeur devant l'école
- Repeindre la marelle

Madame Patricia CHAMPION, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal une sortie à Namur le samedi 12 septembre 2026.

Séance levée à 20h30.